

Présents :

Enseignants : M. Richard, Mme Hérillard, M. Chenevat, Mme Charrier, Mme Salliot, Mme Bonneau, Mme Aubert

Mairie : M. Barot, Mme Rallier

Représentants de parents d'élèves : Mme Descormiers, Mme Devant, Mme Langonne, Mme Saldana, Mme Vaudel-Gournay, M. Brebion, M. Marchandau, M. Niles, M. Pinard, M. Simon.

DDEN : M. Plantureux

Excusés : Mme Pitard, Mme Alfonsi, Mme Da Silva-Maia, Mme Loridan

Mme Bourgouin

Mme Dupuet, remplacée par Mme Devant

## 1. Carte scolaire

La mise en place du fléchage, c'est-à-dire du dédoublement des classes de CP dans les Zones d'Education Prioritaires (ZEP) a pour effet de créer 3881 postes au niveau national, malgré une baisse du nombre des élèves (32000 élèves de moins).

En Indre-et-Loire, 39 postes seront créés pour 104 élèves de moins mais ces créations de postes vont principalement bénéficier à Tours et son agglomération, Chinon, Amboise et Loches, au détriment des zones rurales.

Pour l'école de Cléré-les-Pins, l'effectif prévisionnel passe de 185 élèves pour 135 familles pour l'année en cours à 171 élèves à la rentrée 2018-2019 (dont la classe Ulis). Cette baisse est principalement due au départ des 29 CM2 compensée en partie par l'arrivée de 18-20 élèves en Petite Section.

La moyenne d'élèves par classe va baisser à 22,7 élèves par classe, ce qui risque d'entraîner une fermeture de classe à la rentrée 2019-2020, comme ce sera le cas à Ambillou, Savigné-sur-Lathan, Sonzay dès la prochaine rentrée.

M. Roland précise qu'une classe ULIS Collège sera ouverte à Neuillé-Pont-Pierre, ce qui pourrait garantir une continuité entre l'école et le collège aux élèves de l'Ulis école.

## 2. Activités pédagogiques

En février, la Fédération des Œuvres Laïques (FOL) a proposé le spectacle « Pierrot et Colombine », interprété par la Compagnie des Cent lacets.

Les élèves du Primaire ont eu la possibilité de rencontrer les acteurs, leur poser des questions. Les CM2 ont participé à un atelier autour du théâtre avec la création d'une improvisation.

Le coût de ce spectacle était de 4€, financé par les familles (2€) et la coopérative scolaire (2€).

Une exposition sur le thème de la forêt, le thème de l'année, a été organisée à la bibliothèque de l'école. M. Roland remercie tous les bénévoles de la bibliothèque qui ont participé à la préparation de cette exposition et qui ont réalisé des activités sur la forêt.

La prochaine collecte de papier se tiendra du 17 au 31 mai prochain. Chaque tonne collectée rapportera 35€ à la coopérative scolaire (M. Roland a annoncé la collecte dans l'ENT).

Pensez donc à mettre de côté vos papiers à jeter !

Comme chaque année, une journée sportive est organisée à Cléré-les-Pins par l'Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré (USEP). Celle-ci se déroulera le 13 avril prochain au Parc de la Folie et au stade. Les classes du CP au CM2 y participeront.

Une classe transplantée (Grande Section – CP) est prévue les 4 et 5 juin prochains. Des animations en forêt seront organisées sur trois demi-journées et une demi-journée sera consacrée à la découverte de la ville d'Avoine.

Mme Salliot, une ATSEM et trois parents accompagnateurs encadreront les élèves pendant la durée du séjour. Ils seront hébergés au Centre d'hébergement du Véron, à Avoine. Le principal poste de coût est le transport en car (900€), financé par la subvention annuelle de la Mairie.

Un élève ne participera pas à cette sortie, ce qui ne remet pas en cause le séjour (décision de la DSDEN).

Le projet de classe transplantée de Mme Hérillard et de Mme DA SILVA MAIA est abandonné car le nombre de familles qui a refusé de participer était trop important (3/4 familles).

M. Simon signale que certains élèves de CE2 n'ont participé à aucune classe transplantée à ce jour.

En compensation, Mme Hérillard et Mme DA SILVA MAIA organise un déplacement à la journée à Chambord avec un départ et un retour décalé. Les activités prévues sont une visite ludique du Château puis une découverte de la forêt de Chambord.

Cette journée est prévue le 15 juin. Là encore, le transport est le principal poste de coût : 700€ pour la journée.

Mme Hérillard souhaite aussi organiser une randonnée autour de Champchevrier, avec pique-nique et visite du Château. La date n'est pas fixée, probablement au mois de Mai, avant le début de la saison touristique.

En mars, cette classe a aussi participé à un Atelier Jardinage organisé au magasin Truffaut de Chambray-les-Tours, dans le cadre de la « semaine du jardinage » : les élèves ont pu faire des plantations qui ont été rapportées à l'école. Chaque élève a pu aussi rapporter une plantation à la maison.

Ces plantations pourront être placées dans les trois nouveaux carrés de jardin qui seront prochainement installés. M. Roland demande à M. Barot s'il est possible de remplir ces carrés avec de la terre végétale.

Du petit outillage sera acheté grâce à une subvention obtenue l'année dernière dans le cadre d'un projet jardin.

Une journée à CARNUTA, maison de l'Homme et de la Forêt, située dans le village de Jupilles, au cœur de la forêt de Bercé (Sarthe), est prévue le vendredi 1<sup>er</sup> Juin pour les classes CE2, CM1 et CM2. Un agent de l'ONF animera la visite de la forêt et les élèves pourront découvrir une exposition temporaire au musée.

Une petite participation des familles est à prévoir.

Le mardi 27 mars, après un pique-nique, la classe de Mme Charrier se rendra à un spectacle sur les « Dangers des écrans », interprété par la compagnie ESOPE.

M. Roland et M. Chenevat organisent un cycle Vélo pour les CM2 : apprentissage des panneaux, utilisation des pistes routières et exercices de maniabilité permettront aux élèves de valider le permis Vélo. Ce cycle sera directement animé par les enseignants (les gendarmes animent désormais le permis Internet au lieu du permis vélo).

Une information aux parents a été faite sur ce cycle, qui débutera le 14 mai. Une sortie dans le village est prévue le 8 juin. Le 22 juin, la classe se rendra à vélo dans l'exploitation forestière de M. Cognard. Enfin, la classe ira à la rencontre des correspondants de l'école de Saint-Etienne-de-Chigny.

La proportion d'encadrement pour ces sorties est d'un adulte pour six enfants.

Les parents accompagnateurs devront suivre une formation obligatoire « d'encadrement Vélo », planifiée le 20 avril.

L'opération « Lire c'est partir » sous le préau permettra d'acheter des livres à des tarifs abordables (prix unitaire d'1,20 €).

Pendant la semaine de Pâques (du 3 au 6 avril), la classe de CM2 travaillera autour des jeux d'échecs.

Dans ce cadre, M. Roland demande à M. Barot s'il est possible d'utiliser la garderie dans la journée afin de diviser la classe de CM2 en trois ateliers (classe, salle de motricité et garderie).

M. Barot répond négativement car la garderie avait été prévue pour les activités de garderie uniquement, et votée ainsi par le conseil municipal. M. Barot propose de mettre à disposition le foyer rural ou la salle du conseil.

M. Marchandau ne comprend pas en quoi le prêt de la salle de garderie pour des activités qui concernent les enfants de l'école pose problème.

M. Roland ajoute qu'il sollicitera certainement de nouveau la Mairie pour l'utilisation ponctuelle de la salle de garderie car l'école ne dispose que d'un lieu disponible pour ses activités : le préau de l'école.

M. Roland réitère sa demande pour bénéficier d'une salle des maîtres, dans la cantine mais indépendante, pour prendre les repas dans le calme et bénéficier d'une salle supplémentaire qui pourrait servir de salle des maîtres.

Mme Rallier répond que la mairie va étudier la question. Cependant il se pourrait que dans la cantine, il y ait des normes sanitaires qui pourraient empêcher ce genre de modification. M. Barot confirme ; de plus, il faudrait demander au Président de l'association de cantine, s'il est d'accord.

### **3. Bilan financier**

Le marché de Noël, la vente des photos de classes et la vente des chocolats de Noël ont rapporté respectivement 658€, 936€ et 611 € à la coopérative scolaire. M. Roland remercie vivement les parents pour leur participation.

La nouvelle formule du marché de Noël, organisé à l'école, plutôt qu'au foyer rural a été appréciée par les enseignants et les parents.

M. Roland remercie les dons de M. Bonneau (unités centrales et écrans plats), Mme Moyaux (3 ordinateurs complets) et Mme Pinard (2 écrans plats) et tous les parents qui font des dons à l'école.

Les enseignants en profitent pour faire un appel aux dons de vêtements pour les tailles 8-10-12-14 ans.

### **4. DUERP**

Le document unique répertoriant les risques professionnels (DUERP) a révélé les points d'amélioration suivants:

- Le mauvais fonctionnement des chauffages dans la classe 7 : la réparation a été faite, ce qui évitera de recourir de nouveau aux chauffages d'appoint.
- L'installation électrique a été mise aux normes.
- Un escabeau par classe a été fourni pour éviter de monter sur une chaise et limiter les risques de chute.
- Pour pallier au bruit de chaises, M. Roland souhaite récupérer des balles de tennis usagées pour les utiliser en guise de « patins de chaises ».
- M. Barot va étudier le coût de la pose d'une cloison dans la salle de cantine. Ce coût pourra être comparé à celui de la location d'un bungalow.

Le document mentionne également les risques d'agression que peuvent subir les professeurs lors d'entretien avec les familles d'élèves. Ce risque étant maintenu, M. Roland demande aux professeurs de rencontrer les familles dans le bureau du directeur avec un témoin (un professeur ou un représentant des parents d'élèves).

M. Brebion demande s'il est possible que les représentants des parents d'élèves soient informés des entretiens avec les familles pour pouvoir y participer en tant que témoin, si les enseignants le demandent.

### **5. Achats et travaux dans l'école**

La classe 3 de Mme Hériblard n'a pas été livrée avec des porte-manteaux pour les enfants. Ils sont posés sur les dossiers de chaise. Il arrive que les manteaux soient tâchés. Ceux-ci ainsi que le bloc-porte seront posés lors des prochaines vacances scolaires.

Mme Hériblard demande aussi la pose d'un film translucide sur la baie vitrée, côté terrain de sport, pour réduire l'entrée de la chaleur dans la classe. L'impact sur cette baie vitrée est en train de s'agrandir. Mme Rallier confirme qu'il n'y a pas de risque pour les élèves.

Mme Aubert renouvelle sa demande de remplacement du mobilier de la classe. En priorité, il faut remplacer les 14 bureaux des enfants par des bureaux avec casier, réglables en hauteur afin de s'adapter à la taille des élèves pouvant varier de 7 à 12 ans. Les élèves, eux-mêmes, demandent quand les bureaux seront-ils remplacés.

Les volets de cette classe sont également à remettre en état car ils représentent un risque pour les PPMS de confinement et au quotidien, ils représentent un risque de blessure pour les enseignants et les élèves.

Pour cette classe Ulis, la mairie est en droit de demander une participation financière aux mairies des lieux de résidence des élèves de cette classe. Mais ces frais de participation ne sont généralement pas réglés par les communes, même en demandant à l'inspection académique d'intervenir.

Mme Rallier ajoute qu'une mise en conformité électrique de l'école est nécessaire.

Le devis s'élève à 7000 €

M. Barot s'engage à ce que le mobilier de la classe ULIS soit renouvelé pour la fin de l'année.

M. Roland ajoute que trois autres classes ont besoin d'avoir du nouveau mobilier : il serait bien de prévoir de rénover une classe par an.

M. Roland redemande l'achat d'un mini-ordinateur portable afin de pouvoir utiliser le vidéoprojecteur dans toutes les classes.

Dernier besoin : remplacer le système d'interphone qui est obsolète.

## 6. Questions

Aucune question de parents d'élèves n'a été transmise aux enseignants ou aux représentants de parents d'élèves.

M. Roland propose une formation incendie aux enseignants, mais aussi à tout le personnel de la commune (ATSEM, agents municipaux). L'entreprise qui s'occupe de la gestion des extincteurs de la commune peut la proposer pour un budget de 380€. Mme AUBERT, pompier volontaire se renseigne auprès des pompiers pour savoir s'il est possible de l'organiser à moindre coût.

M. Barot et Mme Rallier y sont favorables : le personnel communal pourrait aussi intégrer la formation. Un autre devis va être demandé par la mairie.

M. Barot prend la parole pour proposer de faire la fête de l'école au Parc de la Folie, plutôt qu'à l'école.

M. Roland pense que l'école est un lieu plus adapté pour les raisons suivantes :

- les répétitions du spectacle peuvent être faites en toute sécurité (déplacements qui demandent un encadrement)
- des toilettes en nombre suffisant sont à disposition pour les enfants.
- l'organisation de la fête est plus simple à l'école (costumer les enfants, stocker le matériel, ...)
- une exposition sur le thème de la forêt se tiendra sous le préau cette année. Celle-ci ne pourra pas être transportée au Parc de la Folie.

M. Roland confirme donc que la fête de l'école ne pourra pas se tenir au Parc de la Folie cette année.

La question pourra être réabordée pour les prochaines années.

M. Barot comprend que pour cette année, avec l'exposition sur la forêt, la fête ne soit pas possible au Parc de la Folie, mais il souhaite que pour l'année prochaine, tout soit fait pour que cela se passe dans cet espace. Il rajoute que de nombreux parents y sont favorables.

M. Roland clôture ce conseil.

Pour les parents d'élèves :

A. PINARD



Pour la Mairie :

B. BAROT



Pour l'école :

T. ROLAND  
**ECOLE PRIMAIRE**  
1, Rue des Pins  
37340 CLÈRE-LES-PINS  
Tél : 02.47.24.23.13  
Fax : 02.47.24.24.80